

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Aguerre, Mme Brau-Boirie à Mme Chabaud-Nadin, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : INFRASTRUCTURES - Convention de financement des études de projet et des travaux de création de réseaux d'éclairage, de fibre optique et d'adduction d'eau potable dans le Pont-rail de l'Adour avec Réseau Ferré de France.

La Ville de Bayonne a confirmé, par la signature d'un contrat d'étude et de maîtrise d'œuvre en date du 27 juillet 2009, son souhait d'établissement de divers réseaux sur le nouveau pont RFF (domaine public ferroviaire).

En effet, les besoins de la commune ont amené les deux parties à fixer les modalités de réalisation et de financement des études de projet et des travaux nécessaires à la réalisation de deux réservations principales : l'une pour l'éclairage public et la fibre optique, l'autre pour le réseau d'adduction d'eau potable.

Les travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage RFF, sont désormais achevés. Par conséquent, une convention vient arrêter les modalités de financement de ces travaux à la charge de la ville de Bayonne, dont le coût définitif est de 284 378, 39 € HT et se répartit selon le détail suivant : 127 489,39 € HT pour l'éclairage public et la fibre optique (budget général) et 159 389 € HT pour l'adduction d'eau potable (budget annexe de l'eau).

Cette convention précise en outre que la Ville de Bayonne remboursera à RFF un montant forfaitaire de 2 500 € HT (paiement sur le budget général), au titre des frais de maîtrise d'ouvrage de RFF.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe, de financement des études de projet et des travaux de création de réseaux d'éclairage, de fibre optique et d'adduction d'eau potable dans le Pont-rail de l'Adour, avec Réseau Ferré de France.

Adopté à l'unanimité.